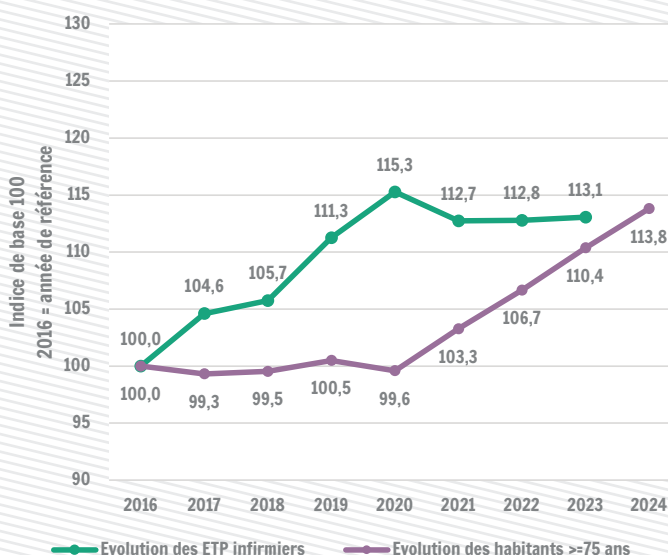


Évolution de la densité infirmière

1,04

En Wallonie, on compte 1,04 infirmier-ère en équivalents temps plein actifs dans les soins de santé pour 10 habitants de 75 ans et plus au 31/12/2023

Évolution de 2016 à 2024 des ETP infirmiers et de la population des 75 ans et plus (en indice de base 100 = 2016)



Évolution de 2016 à 2023 de la densité infirmière (ETP infirmiers / 10 habitants de 75 ans et plus)



Sources : PlanCad Infirmiers de la Cellule Offre et Planification (SPF Santé publique) ; Population (Statbel) ; Calculs : IWEPS

Le vieillissement de la population a un impact important sur la charge de travail infirmier. Il semble dès lors intéressant de reporter la force de travail infirmier à la charge de travail imputée à la population plus âgée. L'indicateur choisi dans cette analyse reprend le nombre d'habitants de 75 ans et plus pour estimer cette charge de travail. Depuis 2021, l'arrivée des baby-boomers dans la population des 75 ans et plus entraîne une augmentation annuelle de 3,1 à 3,7 % des habitants de cette tranche d'âge, soit plus de 10 000 personnes en plus chaque année. Ce qui accroît la charge de travail infirmier.

Concernant la force de travail, le nombre et les équivalents temps-plein (ETP) des infirmier-ères actifs dans les soins de santé ont évolué favorablement sur la période 2016-2020. Les taux de croissance annuels observés des ETP infirmiers sont positifs (5,21 % en 2019). Cependant, cette tendance s'arrête après 2020. En 2021, le taux de croissance annuel des ETP infirmiers est négatif. Il stagne en 2022 et est de 0,24 % en 2023.

Si on reporte les infirmier-ères (en nombre ou en ETP) actifs dans les soins de santé à la population des 75 ans et plus, on obtient une densité de 1,17 infirmier-ère ou de 1,04 ETP infirmier pour 10 habitants de 75 ans et plus en 2023. Ceci représente une diminution par rapport à 2019 où la densité était de 1,26 infirmier-ère ou 1,12 ETP infirmier pour 10 habitants de 75 ans et plus. Cette diminution est expliquée par la croissance rapide de la population des 75 ans et plus et par la stagnation de la force de travail infirmier.

Evolution de la densité infirmière

Définitions et sources

Les infirmiers actifs dans les soins de santé en Belgique sont définis selon trois critères :

- Ils disposent d'un visa d'infirmier ;
- Ils sont inscrits au 31 décembre comme indépendants à l'INASTI ou repris dans la banque de données ONSS à raison d'au moins 0,1 ETP durant l'année concernée ;
- Ils sont actifs dans les soins de santé s'ils sont salariés dans le secteur des soins de santé ou s'ils sont indépendants et comptabilisent un nombre minimum fixé de prestations de la nomenclature infirmière INAMI.

Les lieux d'activité sont l'implantation locale des employeurs pour les infirmiers salariés (lieu de travail et non le siège social) et le lieu de domicile pour les infirmiers indépendants.

L'équivalent temps plein (ETP) des infirmiers salariés actifs dans les soins de santé correspond aux ETP prestés du dernier trimestre (ONSS). Le calcul ne reprend pas les périodes d'absence durant ce dernier trimestre pour lesquelles aucun salaire de l'employeur n'est perçu.

Pour les infirmiers indépendants, l'ETP est une valeur calculée relative à un ETP de référence fixé chaque année à un certain montant brut remboursé par l'INAMI et à un nombre de prestations INAMI effectuées durant l'année. En 2023, un emploi à temps plein est assimilé à 7 728 prestations par an et à un montant brut remboursé de 93 567 €.

Les données PlanCad résultent du couplage du cadastre fédéral des professionnels disposant d'un visa d'infirmier (SPF Santé publique), avec les données ONSS et INASTI reprenant l'activité des infirmiers salariés et indépendants ainsi que les données INAMI des prestations effectuées par les infirmiers.

PlanCad Infirmiers, Cellule Offre et Planification, Service des Professionnels des soins de santé, DG Soins de santé, SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement.

Pertinence et limites

Tous les habitants de 75 ans et plus ne nécessitent pas des soins infirmiers mais l'ensemble des personnes de 75 ans et plus nécessitent davantage de soins infirmiers, que ce soit à domicile, dans les maisons de repos et de soins ou à l'hôpital.

Ils représentent une part non négligeable des patients hospitaliers. En 2023, les 75 ans et plus représentaient 8,7 % de la population wallonne et 19 à 23 % de la population hospitalière (19 % des hospitalisations de jour et 23 % des hospitalisations classiques. Sources : RHM 2023).

Pour en savoir plus :

PlanCad, Cellule Offre et Planification (SPF Santé publique) : www.health.belgium.be/hwf

Personne de contact : [Delphine Thimus \(d.thimus@iweps.be\)](mailto:d.thimus@iweps.be) / prochaine mise à jour : mars 2027